



Cycle de Conférences « Les Outre-mer français »

19 mars 2026 à 15h

à l'Académie des sciences d'outre-mer, 15 rue La Pérouse 75116 Paris

Les Feudis de La Pérouse

*« Les Terres australes et antarctiques françaises,
Saint-Pierre-et-Miquelon,
Les îles Wallis-et-Futuna »*

Coordonnée par **Michel Jeanjean**, 2^e section – ASOM

PROGRAMME

Ouverture

Olivier de Bernon, Président – ASOM

Accueil

Dominique Barjot, Secrétaire perpétuel – ASOM

Présentation de la séance

Michel Jeanjean, 2^e section – ASOM

Communications

Michel Champon, ancien préfet-administrateur supérieur des TAAF : « *Les Terres australes et antarctiques françaises, entre rêve et réalités* »

Jean-François Tallec, ancien préfet de Saint-Pierre et Miquelon : « *Saint-Pierre-et-Miquelon, Une expression culturelle française en Amérique du Nord* »

Michel Jeanjean, ancien préfet-administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna : « *Les îles Wallis-et-Futuna : une terre coutumière au cœur du Pacifique sud.* »

Échanges avec la salle



PRÉSENTATION DE LA SÉANCE, DES INTERVENANTS ET RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

Michel Champon est préfet honoraire, Trésorier payeur général honoraire et Administrateur général des finances publiques honoraire. Il a débuté son parcours professionnel en 1975 au ministère des DOM TOM et a ensuite poursuivi une carrière préfectorale tant en centrale qu'en territoriale et en cabinets ministériels (budget, intérieur). Sa carrière a été marquée par le poste de 1er préfet des TAAF, de chargé des EGOM en GUYANE et de directeur du tourisme. Par ailleurs sous-directeur de la prévention, des plans de secours et de la défense civile à la DDSC, il a été corédacteur du livre « les risques naturels majeurs et les collectivités territoriales »

« Les Terres australes et antarctiques françaises, entre rêve et réalités » Cette (récente) collectivité territoriale, inscrite dans la Constitution est, fondamentalement, une curiosité juridique (territoires dispersés et sans cohérence, absence de population permanente, gouvernance sans assemblée élue etc.) mais qui a su traverser le temps depuis le XVIII^e siècle ! Les histoires de tous les « districts » (CROZET, KERGUELEN, TERRE ADELIE, SAINT PAUL ET AMSTERDAM, IFOI) sont individualisées au fil des siècles et sont toujours marquées par des épisodes extraordinaires voire surréalistes !

Ce qui frappe avant tout l'exceptionnelle actualité et l'évolution de cette collectivité, c'est en grande partie parce que son (ses) intérêt (s) est passé du fantasme « territorial » (syndrome de colonisation) à la découverte géopolitique des avantages incroyables qu'elle procure à la France grâce à ses espaces maritimes sous souveraineté ! Les TAAF apportent une place unique à la France sur le globe !

Jean-Francois Tallec a été officier de la marine marchande, administrateur des affaires maritimes, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'Indre, de l'Yonne et de la Dordogne. Il a été secrétaire général de la mer. Il est membre de l'Académie de Marine, du conseil d'administration du cluster maritime français et du conseil d'administration de l'Institut français de la mer. Il est capitaine de vaisseau dans la réserve citoyenne de la Marine. Il est actuellement conseiller pour les affaires publiques de la société Oceanwwings.

« Saint-Pierre-et-Miquelon, une expression culturelle française en Amérique du Nord ». Situées à la sortie du golfe du Saint Laurent, à quelques milles des côtes canadiennes



de Terre-Neuve, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon sont enclavées dans l'espace nord-américain.

Si cette réalité géographique est omniprésente dans la vie quotidienne, le peuplement, l'histoire et la culture de l'archipel en font une terre française, fière de son appartenance à la communauté nationale. Après les périodes fastes de la prohibition et de la grande pêche, Saint-Pierre-et-Miquelon cherche une nouvelle dynamique que son environnement remarquablement préservé et son expression culturelle forte pourrait l'aider à trouver.

Michel Jeanjean est préfet honoraire. Ancien vice-président de l'Association du Corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Tout au long d'une carrière qui a débuté en 1973, il a exercé en administration centrale et en postes préfectoraux dans l'hexagone, en Corse et Outre-mer, notamment à Saint-Pierre-et-Miquelon. Dans le Pacifique Sud il a été successivement Administrateur d'État des îles Marquises, secrétaire général de la Polynésie française et préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna. Il est membre correspondant de l'ASOM au sein de la 2^e section.

« Les îles Wallis-et-Futuna : une terre coutumière au cœur du Pacifique sud ».
Peu de gens connaissent les îles Wallis-et-Futuna. Tout au plus savent-ils que ces îles sont situées dans l'Océan Pacifique, et généralement ils demandent : n'est-ce pas là où il y a des rois ? Et pourtant ce territoire mérite d'être mieux connu. Certes, il est cerné par l'immensité océanique à 17 000 km de la Métropole. Mais sait-on qu'il était protectorat jusqu'en 1962 ? Sait-on qu'il est devenu territoire français à la demande de ses habitants ? Sait-on que sa loi statutaire est singulière et comprend de très surprenantes spécificités.

Ce qui fait sa particularité unique, c'est son modèle social qui s'appuie fortement sur un ensemble de règles ancestrales connues sous le nom de Coutume. La Coutume n'est pas un folklore destiné à impressionner les rares touristes, ni quelques règlements plus ou moins lâchement respectés, c'est la loi quotidienne rigoureusement appliquée qui comporte souvent plus d'obligations que de droits. L'exposé a l'ambition de faire découvrir ce territoire lointain.